



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 JUIN 2022

20220628_CA16 - Mise à disposition de logements au profit d'Audacia pour l'accueil de familles réfugiées ukrainiennes - Information

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 28 juin 2022 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges, et en visioconférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Christiane CHEYPE, Danielle DUVALET, Catherine JARRY, Renée LUCAS, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jacky BOUHIER, Jean-Yves ESTOUP, Alexandre HAROUCHI, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Marie HERNANDEZ, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame RIFFAUD

Monsieur Bertrand MACHAT, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Messieurs Jean-Luc BONNET et Serge JAMMET, Administrateurs

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Laurent GUERY, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Conformément à la réglementation Limoges habitat attribue des logements à des personnes physiques mais aussi à des organismes publics en vue de la sous location meublée ou non, à des personnes physiques ou dont la situation nécessite une solution locative de transition (art L.442-8-1 du code de la construction).

Dans un contexte de déplacements massifs des populations fuyant la guerre en Ukraine, Limoges habitat, par sa politique de logement des personnes les plus fragiles et son rôle d'utilité publique, souhaite apporter son soutien en mettant à disposition 5 logements à destination des familles réfugiées ukrainiennes.

Dans le cadre des échanges partenariaux avec l'Etat, cette mise à disposition est opérée par l'intermédiaire d'Audacia, association reconnue par l'Etat comme référente pour réaliser l'accompagnement des familles et prendre en charge financièrement la location de ces logements et des charges afférentes.

Compte tenu de l'urgence des hébergements, après échange avec l'association Audacia, les 5 logements ont été attribués (2 T3 sur le secteur de Bellevue et 3 sur Cognac au 1 le Titien).

Ce partenariat se formalise par la signature d'une convention de mise à disposition de locaux à usage de sous-location à bail glissant, pour un maximum de 5 logements, entre Audacia et Limoges habitat dans le cadre de cette l'intermédiation locative.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir prendre acte de cette information.

o

o

o

Le Conseil d'Administration prend acte de l'information qui lui est faite.

Formalités de publicité effectuées

le **12 JUL. 2022**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **12 JUL. 2022**

LA PRESIDENTE,

Catherine MAUGUIEN-SICARD

